



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 avril 2019**

**Membres du Conseil Municipal présents :**

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT MULLER 1<sup>ère</sup> adjointe

M. François SCHNELL, 2<sup>ème</sup> adjoint

M. Jacky KUNTZ, M. Richard ROBERT à partir de 20h10, M. Gilbert KUNTZ,

M. Claude STRINTZ, M. Stéphane POUVIL, Mme Myriam VIX, M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS, M. Patrick BLANCHONG

**Absente :** Mme Francine BOUTY qui donne procuration à Mme Michèle PARISOT MULLER

**Absentes excusées :** Mme Isabelle BATISTA, Mme Sonia FROHN

M. le Maire salue les membres présents et procède aux remerciements suivants :

- à l'équipe qui a préparé la salle et pour le service rendu à l'occasion de l'accueil des nouveaux arrivants et des « récompensés fleurissement 2018 »
- à l'équipe qui s'est rendue à Eschau pour la réception de la 1<sup>ère</sup> libellule
- à la commission « fêtes » pour l'organisation du carnaval des enfants
- aux participants au « nettoyage de printemps »
- à l'équipe de la bibliothèque pour l'organisation de la soirée « Pierre et le loup » au stade Frohnberg. A Jean-Pierre Albrecht pour l'animation de cette soirée.
- à Patrick Blanchong pour ses décorations de Pâques.

M. le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- régularisation de la propriété d'une parcelle en limite de propriété de M. et Mme Fischer

La prochaine séance du CM est fixée au VENDREDI 07 juin 2019 à 19h30

A noter qu'une partie des conseillers s'était rendue sur le chantier de la salle communale à 18h30 avant la séance du CM

**2019.04.01 - Désignation du secrétaire de séance :**

M. Jacky KUNTZ a été désigné secrétaire de séance.



**2019.04.02 - Approbation du compte-rendu du 08 mars 2019 :**

Le compte-rendu de la séance du 08 mars 2019 a été adopté par 11 voix pour et 1 abstention, (M. Richard Robert est arrivé vers 20h10 et n'a pas pu participer au vote de ce point).

**2019.04.03 - PLU - débat PADD :**

M. le Maire rappelle que le débat en séance du conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une étape obligatoire dans la démarche de mise en place du PLU.

Avant d'entamer le débat il rappelle également :

- la définition précise du PADD
- les principales dates et éléments des étapes déjà franchies
- les différentes pièces du PLU
- les étapes à venir

Puis il présente respectivement les diagnostics et les 6 orientations qui en ont été déduites et arrêtées :

- orientation 1 : Conserver le village dans son enveloppe urbaine actuelle
- orientation 2 : Répondre à l'ambition communale en préservant le cadre de vie
- orientation 3 : Favoriser une pratique douce du territoire communal
- orientation 4 : Préserver la qualité patrimoniale du village
- orientation 5 : Préserver la qualité environnementale du territoire et ses paysages
- orientation 6 : Assurer le maintien des activités économiques et agricoles

Un débat s'en est suivi.

Le point notable issu de ce débat concerne l'orientation N° 4 « Préserver la qualité patrimoniale du village ».

Les conseillers sont tombés d'accord pour ne pas faire un recensement exhaustif des immeubles d'une certaine valeur patrimoniale.

Par contre ils souhaitent d'une façon plus globale le suivi particulier des immeubles construits avant 1948.

Ce suivi devrait se concrétiser, lorsqu'un projet de modification, d'aménagement ou de démolition, se présente par un avis d'une commission composée de membres du conseil municipal et d'un architecte du Parc Régional des Vosges du Nord ou autre technicien qualifié.

Par ailleurs il va de soi que la demande d'autorisation de démolir reste obligatoire

**2019.04.03bis - régularisation de la propriété d'une parcelle en limite de propriété de M. et Mme Fischer (point rajouté) :**



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



M. le Maire signale aux membres présents qu'une clause figurant dans le permis de construire accordé à M. et Mme Fischer David en 2005 prévoyait une cession à titre gratuit d'une bande de terrain en limite de leur propriété. Cette bande a été abornée et est cadastrée sous la parcelle n° 900. M. et Mme Fischer ont bien respecté cette clause en restant en retrait de cette parcelle mais la transcription n'a jamais été réalisée.

Il convient de régulariser cette situation par un acte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- accepte à l'unanimité la rétrocession de cette parcelle à la commune.
- autorise Mme Michèle PARISOT MULLER, 1<sup>ère</sup> adjointe, agissant au nom et comme représentant légal de la commune, par empêchement du Maire, à rédiger et signer l'acte administratif de vente au nom de la commune.

2019.04.04 - Salle communale : avenant :

M. le Maire présente un avenant au lot N° 01 gros œuvre -titulaire société Zavagno-d'un montant de 4 935.57 € HT (5 922.68 € TTC).

Cet avenant concerne essentiellement une révision du ferrailage (tonnage) et une modification de la hauteur de la couche de forme du chemin d'accès à la salle.

Il a été validé par le bureau d'études et le maître d'œuvre.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte l'avenant d'un montant de 4 935.57 € HT (5 922.68 € TTC) présenté par la société ZAVAGNO
- Autorise M. le Maire à signer tous documents y relatifs.

Puis M. le Maire fait le point sur l'avancement de la salle et indique les prochaines interventions prévues durant le mois de Mai.

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'éclairage du parking de la salle et signale qu'un devis a été réceptionné.

2019.04.05 - Convention pour l'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement (ATVA) :

M. le Maire informe les conseillers que suite à la suppression par l'Etat de l'ATESAT (aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Département a décidé de compléter son offre d'accompagnement auprès des communes et groupements de communes du Bas-Rhin par le dispositif ATVA : accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement.



République Française  
Département du Bas-Rhin

## MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Cet accompagnement comporte deux volets : le conseil gratuit et les missions facturées qui relèvent du champ concurrentiel, compte tenu de l'absence d'un cadre légal conférant cette compétence aux Départements.



A cet effet, le Conseil Départemental du Bas-Rhin propose de conclure une convention qui a pour objet de préciser les conditions, modalités ainsi que le périmètre de délivrance du conseil gratuit en matière de voirie et ce conformément au cadre fixé par la délibération du 06 janvier 2014 du Conseil Départemental.

La convention a été transmise à l'ensemble des conseillers avec la convocation à la réunion du conseil municipal

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette convention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,  
- acceptent l'adhésion de la commune à la convention ATVA et autorisent M. le Maire à la signer.

### 2019.04.06 - Ressources humaines :

#### Propositions d'avancement de grade :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion a proposé des avancements de grade pour 3 personnes : Angélique CALLEGHER, Sonia HAEFFELE et Pierre REINHARDT. Il explique le mécanisme des avancements de grade qui tient compte de l'ancienneté et de la notation de l'agent.

Le Centre de Gestion demande l'accord du Maire et du Conseil Municipal afin de soumettre les propositions d'avancement de grade à la C.A.P. (commission administrative paritaire) qui arrêtera en fonctions des critères prévus, la liste définitive des lauréats de l'ensemble du département.

M. le Maire demande au Conseil Municipal, de valider ces propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte :

- les propositions d'avancement de grade pour : Angélique CALLEGHER, Sonia HAEFFELE et Pierre REINHARDT
- de soumettre ces propositions à l'avis de la C.A.P.

#### Renouvellement du contrat de Mme Betty CLAUSS :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de Mme Betty CLAUSS qui assure les fonctions de secrétaire de mairie à temps complet, arrive à échéance le 16 mai prochain.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



A cet effet, M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme Betty CLAUSS pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal a délibéré en l'absence de Mme Betty CLAUSS, qui a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Betty CLAUSS pour une durée de 3 ans sur l'indice actuellement détenu soit, indice brut : 381 ; indice majoré : 351 pour une durée hebdomadaire de service de 35 h00.

Pour rappel, la durée des contrats successifs ne peut excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ce contrat doit être reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

2019.04.07 - Délégations du maire :

M. le Maire rend compte des différentes, réunions, manifestations et assemblées générales auxquelles il a participé :

- Anniversaires : M. René Baltzli et Mme Irène Loeffler
- réunion du Parc
- 2 réunions PLU
- Réunion commission contributions indirectes et directes
- le 30/03 : permanence électorale
- clôture du stage de football à Dossenheim
- assemblées générales : Donneurs de sang et Pro-Daubenschlag

Par ailleurs il informe le Conseil :

- qu'il a réussi à exonérer la commune de la taxe d'aménagement (part départementale) et de la redevance archéologique concernant la construction de la salle communale moyennant un rescrit fiscal.
- qu'un avoir au profit de la commune a été établi par PRIMAGAZ suite à l'enlèvement de la citerne du Hiesele 97a rue du Château resté à la charge de la commune. Cet avoir concerne le stock de gaz récupéré par PRIMAGAZ.
- que le différend concernant le règlement d'une facture de 1020 € dans le cadre du sinistre survenu à l'étang de pêche en septembre 2018 a été réglé.
- qu'un radar pédagogique (surveillance de la vitesse) a été commandé.
- qu'une intervention du Conseil Départemental 67 est prévue pour la mise en place d'enrobé, à partir de l'entrée SUD du village jusqu'au premier lavoir mais le gravillonnage prévu à travers le village est remis en attendant une éventuelle rénovation du réseau « eau potable »
- de l'avancement du litige « chasse »



République Française  
Département du Bas-Rhin

## MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



- que le SDIS n'interviendra plus gratuitement pour l'enlèvement des nids de guêpes et de frelons. Une redevance de 50 ou 80 € sera demandée pour une intervention de ce type à compter du 01er mai 2019.
- que le mémorial CUCCARONI-LACROIX est en place (LGV)
- que le socle et le grillage du Pylône TDF sont en place. L'électrification est prévue
- que le restaurant « A La Couronne » sera repris par M. Vincent MOURER
- que les travaux pour raccorder le nouveau transformateur rue de Monswiller seront réalisés le 10 mai et nécessiteront un feu alterné durant la journée
- qu'il a eu l'accord écrit de Messieurs Wolff Alexandre et Wolff Louis pour la cession à la commune de la parcelle 480 dite « Bruehl ».

Il rappelle :

- le 26/05 : élections européennes
- le concert ABM du 28 avril à l'église

### 2019.04.08 - Rapport des commissions :

Mme Michèle PARISOT MULLER informe l'ensemble de l'assemblée des divers points suivants :

- Fleurissement : obtention d'une 1<sup>ère</sup> libellule à Eschau.

Un jardin aromatique a été mis en place à l'église. Ce jardin est à la disposition de tout le monde.

13 pieds de vigne ont été plantés au-dessus du parking en face de la bibliothèque.

Une réunion de préparation de la journée citoyenne a été organisée.

- Carnaval du 10/03 : remerciements à la commission « fêtes » pour l'organisation de cette manifestation
- Equipe « BIC » : remerciements pour la préparation et la distribution du BIC n° 20

### 2019.04.09 - Divers :

Mme Michèle PARISOT MULLER informe des points suivants :

- une rencontre est prévue le 28/05 à la mairie, organisée par la commune et l'UNIAT, sur le thème « ça s'apprend de vieillir ? »
- une assemblée générale constitutive de la nouvelle association ALLIANCE DU TREFLE (football concernant les jeunes) a eu lieu le 26 avril.

Mme Eliane GASTEBOIS informe l'assemblée, que la bibliothèque organise une initiation à la danse folklorique le 15 ou le 22/06 (date exacte à confirmer) en association avec le groupe folklorique de Bouxwiller, durée 1 heure.



République Française  
Département du Bas-Rhin

**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

Mme Myriam VIX propose une aide pour l'ouvrier communal durant la saison estivale. Un débat s'en est suivi. M. le Maire prend acte de cette suggestion. Il demande d'établir avec précision les travaux à réaliser et la (ou les) périodes à couvrir pour pouvoir approfondir le dossier et prendre la bonne décision.



La séance a été close à 22h30

Le secrétaire de séance : M. Jacky KUNTZ

Les membres du conseil :

Mme Michèle PARISOT MULLER

M. François SCHNELL

M. Jacky KUNTZ

Mme Francine BOUTY donne procuration à Mme Michèle PARISOT MULLER

M. Richard ROBERT

M. Gilbert KUNTZ

Mme Sonia FROHN                      ABSENTE

Mme Isabelle BATISTA                ABSENTE

M. Claude STRINTZ

M. Stéphane POUVIL

Mme Myriam VIX

M. Nicolas STEPHAN



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



Mme Eliane GASTEBOIS

M. Patrick BLANCHONG

Maire :  
Alfred INGWEILER

